



Trouble de voisinage et tapage nocturne

Par **mmila**, le **20/12/2013** à **19:55**

Je vous remercie de votre réponse qui a été rapide.

Ce que je ne comprends pas c'est que nous sommes victimes de nuisances de bruits et de tapage nocturne plus de 3 ans par mes voisins du dessus et qui font tout pour nous nuire et nous salir jusqu'à demander des lettres à certains voisins que je n'est jamais côtoyer juste saluer et qui ne répond pas à mon bonjour et que j'ai appris cela par le bailleur hier matin comme je les stipuler dans mon premier message.

Je suis choquée, triste et constate que l'ont n'est pas en sécurité, le bailleur ne fais pas grand choses pour faire cesser ce trouble de voisinage et de tapage nocturne on fais que de subir, survivre.

Je n'hésiterais pas à revenir vers vous pour de plus amples renseignements, peut être voir un Avocat.

Concernant ma question je pense que le mieux ces de faire constater ces bruits et de tapage nocturne par un huissier de justice.

Je vous remercie de votre aide et de m'avoir donner un lien tout sur les nuisances de bruit.

Merci de vos réponses,
Bien à vous,

Cordialement